

FORMATION TFP-APS

PRÉREQUIS OBLIGATOIRES POUR ENTRER EN FORMATION TFP-APS

- 1. Être majeur**
(18 ans minimum à l'entrée en formation)
- 2. Avoir une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS**
 - Cette autorisation est obligatoire pour intégrer la formation.
 - Elle est à demander en ligne : <https://depot-teleservices-cnaps.interieur.gouv.fr>
- 3. Maîtriser le français à l'oral et à l'écrit**
 - Niveau B1 du CECRL recommandé (comprendre des consignes, rédiger un rapport, interagir à l'oral)
 - Le centre de formation peut effectuer un test de positionnement linguistique.
- 4. Savoir lire, écrire et compter (niveau 3e minimum recommandé)**
Certaines bases en calcul sont utiles (ex. : horaires, distances, règles de ronde, etc.).
- 5. Être en capacité physique d'exercer une activité professionnelle dans la sécurité**
Un certificat médical n'est pas systématiquement exigé, mais peut être demandé.
- 6. Avoir un casier judiciaire vierge de niveau B2 compatible avec l'exercice de la sécurité privée**
 - Cette vérification est faite automatiquement par le CNAPS lors de la demande d'autorisation préalable.
- 7. Prérequis spécifiques pour certaines prises en charge (Pôle emploi, OPCO, etc.)**
 - Être inscrit à Pôle emploi ou en reconversion pour certaines subventions,
 - Réussir un entretien de motivation ou un test d'entrée organisé par le centre de formation.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

OBJECTIFS DE LA FORMATION TFP-APS

La formation TFP-APS a pour objectif de permettre au stagiaire :

1. **D'acquérir les compétences professionnelles** nécessaires à l'exercice du métier d'**Agent de Prévention et de Sécurité** conformément à la réglementation en vigueur.
2. **De prévenir les actes de malveillance et les risques** (incendie, intrusion, incivilité, etc.) sur les sites où il/elle est affecté(e).
3. **D'appliquer les gestes et comportements professionnels adaptés** aux différentes situations rencontrées.
4. **De maîtriser les cadres juridiques** d'intervention propres aux missions de sécurité privée.
5. **De savoir communiquer efficacement** à l'oral et à l'écrit avec les clients, les usagers et les services de secours.
6. **De connaître les procédures d'alerte et d'intervention**, en cas d'événements ou d'incidents.
7. **D'assurer des missions de surveillance humaine, de filtrage, de contrôle d'accès, de rondes, et de prévention des risques incendie** de premier niveau.

À l'issue de la formation, les stagiaires sont préparés à **valider le Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (TFP-APS)**, délivré par la branche professionnelle de la sécurité privée, condition indispensable pour obtenir la **carte professionnelle délivrée par le CNAPS**.

DURÉE DE LA FORMATION TFP-APS

La durée minimale réglementaire de la formation TFP-APS est de :

- **175 heures en centre de formation** (hors examen),
- Réparties généralement sur **4 à 5 semaines** à temps plein.

Cette durée inclut :

- Les **enseignements théoriques** et pratiques,
- Les **misés en situation professionnelles simulées**,
- **L'évaluation finale** par un jury habilité.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

- **Les modalités pédagogiques** (présentiel, pratique, théorie, etc...),
- **Les délais d'accès** (procédure d'inscription, délais entre la demande et l'entrée en formation auprès des services du CNAPS),
- **Les tarifs** (mention des frais pris en charge ou non, modalités de paiement),

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Nos formations peuvent être prises en charge (en tout ou partie) par différents financeurs selon votre situation :

- **France Travail** (ex-Pôle emploi)
- **OPCO** de votre entreprise (ex : AKTO pour la sécurité privée)
- **CPF** (Compte Personnel de Formation)
- **Région / Conseil Départemental**
- **Employeurs** (Plan de développement des compétences)
- **Mission Locale, Cap Emploi**, etc.

Un accompagnement personnalisé est proposé pour le montage de dossier de financement.

PARTENAIRES FINANCEURS

Nous travaillons régulièrement avec les organismes suivants :

- **France Travail**
- **AKTO / OPCO EP / Constructys / OPCO Santé**
- **Région Pays de la Loire** (à adapter selon votre région)
- **Pôle emploi entreprises**
- **CPF** via <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- **AGEFIPH** (pour les personnes en situation de handicap)

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Pour les particuliers : paiement possible en plusieurs fois sans frais (jusqu'à 3 échéances).
- Pour les entreprises : facturation en début ou fin de session selon accord.
- Paiement par virement bancaire, chèque ou espèces (dans la limite légale).

Un devis et un contrat ou une convention de formation sont systématiquement établis avant toute inscription.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

LES COORDONNÉES DE CONTACT

contact@harmonie-formation.com

09 84 21 02 85

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Jeux de rôle
- Mises en situation
- Supports vidéo...

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCU
- Mises en situation
- Évaluation continue...

Les conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, avec un référent handicap clairement identifié :

Madame KOUASSI, contact@harmonie-formation.com, 09 84 21 02 85.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344